



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/14

Reçu en Préfecture le : 28/10/14
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 27 octobre 2014
D-2014/518

Aujourd'hui 27 octobre 2014, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Ana maria TORRES, Madame Constance MOLLAT

Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Autorisation. Signature.

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La tranquillité publique est une demande légitime et permanente de nos concitoyens. Pour autant, la façon d'y répondre emprunte de nombreuses voies qu'il nous appartient de faire converger. Nous constatons que l'intervention quotidienne en réaction aux désordres sur les espaces publics n'est pas suffisante même si elle est nécessaire. Agir en profondeur auprès des publics incriminés et prévenir de nouvelles dérives doit rester une ligne de force à conduire parallèlement à ce rappel à l'ordre.

C'est pourquoi, à côté de l'action quotidienne de dissuasion, de rappel à la loi et de médiation, la Ville initie ou accompagne des actions de prévention venant contribuer à la logique d'ensemble de cette politique locale de prévention et de sécurité.

Les thématiques qu'il vous est proposé d'accompagner financièrement aujourd'hui montrent bien la diversité des sujets de préoccupation sur lesquels il nous faut rester mobilisés. Il s'agit de la prévention du décrochage scolaire, la prévention du sexisme, la prévention des addictions, la prévention de l'errance des jeunes et la lutte contre la traite des êtres humains.

Prévention du décrochage scolaire

■ Dispositif relais pour enfants allophones

L'objectif de cette action expérimentale est de favoriser la scolarisation en collège des élèves majoritairement d'origine bulgare, non scolarisés ou très peu scolarisés antérieurement. Ils vivent principalement en squat dans une grande précarité. Ce dispositif doit leur permettre de développer l'attitude nécessaire au « métier d'élève » ainsi que favoriser l'apprentissage du français. Trois collèges accueillant chacun 12 élèves sont partie prenante du projet : Auguste Blanqui, Jacques Ellul et Aliénor d'Aquitaine. Des enseignants sont affectés par l'Education Nationale sur cette action. La Ville quant à elle est sollicitée sur l'aide au financement de la partie socio-éducative de l'action qui est portée par l'association AROEVEN. La CAF accompagne ce projet au titre du projet social ainsi que des partenaires privés également. L'année scolaire passée a permis à 25 élèves sur 35 de réussir leur parcours avec une assiduité remarquable et une poursuite de leur scolarité circuit ordinaire pour la plupart.

Les autres réintègrent le dispositif une année supplémentaire. Les perspectives vont être l'accès à leur insertion professionnelle par alternance. Les élèves décrocheurs l'ont été par retour en Bulgarie suite aux expulsions des squatts. Ce projet démontre ainsi que l'intégration est possible, même pour des enfants présentant d'aussi grandes difficultés liées à leurs conditions de vie et à la barrière de la langue.

Prévention du sexisme

■ Cet autre que moi

La ville est engagée depuis des années sur des actions visant à prévenir les comportements violents et sexistes entre filles et garçons dès le plus jeune âge. Les professionnels socio éducatifs de la Bastide notamment, se sont fortement mobilisés sur cette thématique, la portant à l'échelle d'un vrai projet de quartier.

L'outil vidéo « Cet autre que moi » est le support utilisé. Il permet des échanges et une réflexion très riches entre adolescents sur ce sujet préoccupant. Sa pertinence a induit des demandes de la part des parents, qui ont pu à leur tour bénéficier de cette animation-débat au même titre que leurs enfants. Après le collègue Jacques Ellul, ce sont à présent les enseignants du collègue Léonard Lenoir qui souhaitent participer pleinement à cette mobilisation. C'est pourquoi la Ville est sollicitée afin de soutenir cette initiative intéressante portée par le collègue Léonard Lenoir.

Prévention des addictions

■ Caan'abus

Cette consultation vise à aider les jeunes consommateurs de produits licites ou non ainsi que leurs familles. Le fait de leur dédier un espace qui soit différent des centres de soins pour toxicomanes par exemple, favorise les rencontres. La justice y oriente également les jeunes interpellés pour un délit d'usage de stupéfiants. Plus de 500 jeunes y sont accueillis par l'association Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (C.E.I.D).

Prévention de l'errance des jeunes

■ TAPAJ

Le dispositif d'insertion TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée), piloté par l'association Comité d'Etude et d'Information sur la Drogue (C.E.I.D) est destiné aux jeunes en errance de moins de 25 ans. Il vise à prévenir la mendicité en proposant des travaux à la journée payés le soir même. Aux côtés des chantiers de désherbage manuel des trottoirs confiés par notre service de la propreté, des travaux à dominante artistique peuvent aussi leur être confiés. Ainsi des panneaux seront peints par ces jeunes afin de servir de décor sur les palissades de chantier concernant des projets municipaux.

Lutte contre la traite des êtres humains

■ Association Ruelle

Cette association sollicite le soutien de la Ville au titre de son action visant à accompagner les victimes de l'esclavage domestique, de l'exploitation de la mendicité et plus largement tout ce qui a trait à la traite des êtres humains.

C'est pourquoi je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- A faire procéder au versement de la somme de 16 000€ répartie comme suit :
- 8 000 € à l'Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'éducation nationale (AROEVEN),
- 700 € au collège Léonard Lenoir,
- 6 300 € au Comité d'Etude et d'Informations sur la Drogue, soit 1 000 € pour Caan'abus et 5 300 € pour le projet TAPAJ.
- 1 000 € à l'association Ruelle (Relais Urbain d'échanges et de lutte contre l'exploitation).

- A signer tout document lié à la présente délibération

Ces sommes seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au budget primitif 2014, fonction 522 compte 6574.

ADOpte A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Alexandra SIARRI